

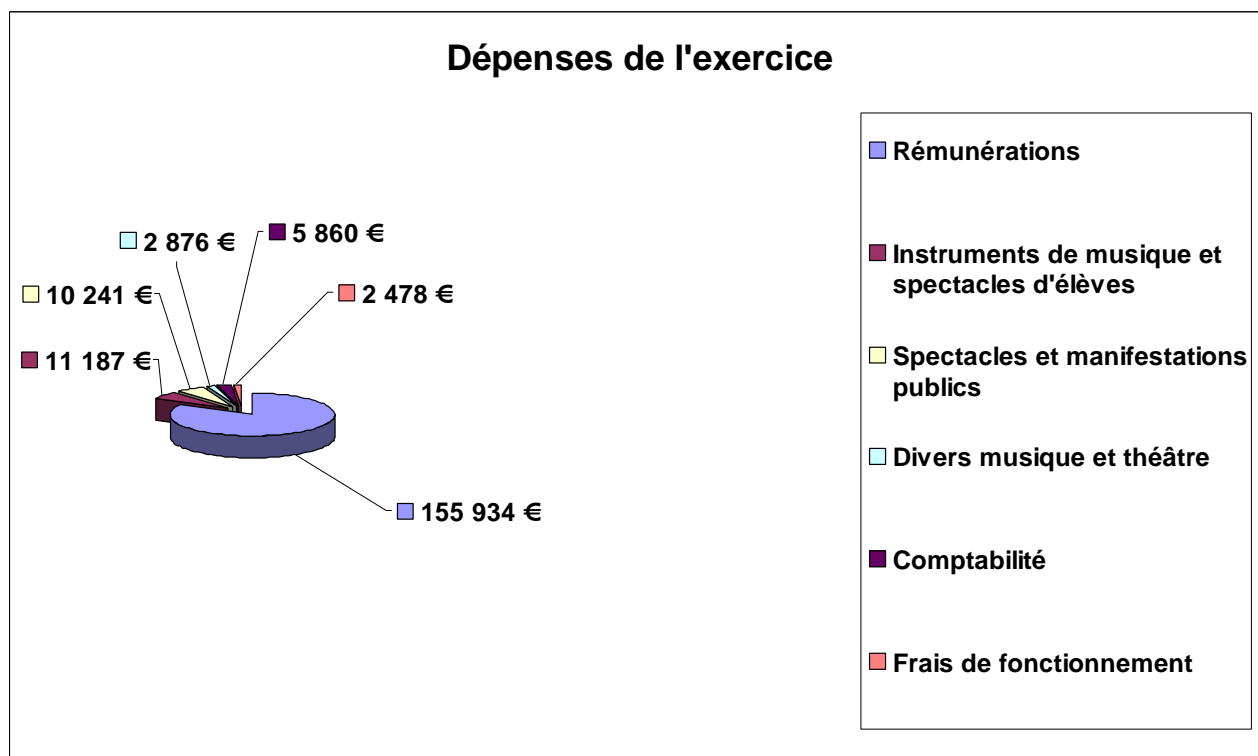
Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2011

RAPPORT FINANCIER

1. COMPTABILITE GENERALE DE L'ASSOCIATION :

Ces chiffres mêlent les deux volets de l'association, l'enseignement et la pratique de la musique et du théâtre ainsi que la saison de spectacles.

Dépenses de l'exercice : 188 576 €

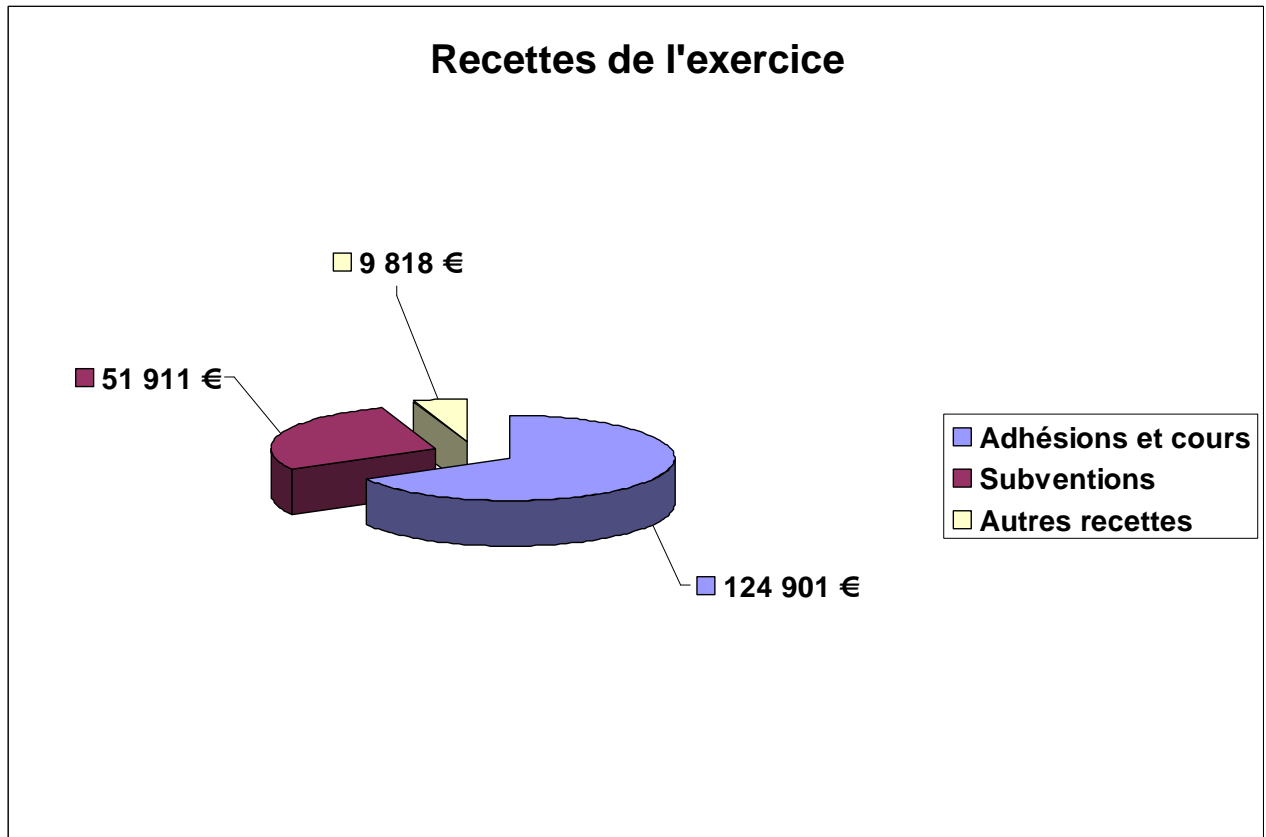


Quelques précisions sur les dépenses :

- ✓ Au total, Musique & Théâtre : 180 238 € (sur 188 576 €)
- ✓ La ligne « instruments de musique » est plus importante que d'habitude car nous avons commencé cette année un programme pluriannuel d'investissement pour les ateliers instrumentaux. Ce programme a été décidé en cours d'année et n'était donc pas prévu dans le prévisionnel. Le surplus de dépenses, soit 5 483 €, devait être financé sur l'excédent de l'exercice et les réserves financières disponibles.

- ✓ Au total 180 238 € soit 95,6 % des dépenses, sont directement liés aux missions confiées à l'association :
 - Concerts, animations, scolaires : 10 241 €
 - Enseignement et pratique de la musique et du théâtre : 169 997 €

Recettes de l'exercice : 186 630 €



Quelques précisions sur les recettes :

- ✓ Subventions : 51 911 € dont 8 517 € du Conseil Général
- ✓ Autres recettes : 9 818 € dont 7 212 € de concerts
- ✓ Les stages ne sont organisés que s'ils sont équilibrés financièrement : pas de stage cette année
- ✓ La saison de spectacles et les projets sont habituellement équilibrés financièrement avec la billetterie, les sponsors **et les subventions spécifiques du Conseil Général**. Cette année, ce volet « diffusion » est excédentaire de 2 796 € Il est à noter que la plupart de ces spectacles sont gratuits pour tous les élèves et sont ouverts à toute la population de nos communes pour un prix modique et sans autres frais pour les municipalités que le prêt des salles.
- ✓ Sur les 8 517 € de subventions du Conseil Général il n'y a que 2 692 € de subvention de fonctionnement ; les 5 825 € restants sont des subventions exceptionnelles obtenues pour des projets et notamment notre saison de concerts. Il est à noter que nous sommes l'une des rares si ce n'est la seule école de musique à avoir une saison de concerts subventionnée par le Conseil Général des Yvelines ; cela démontre, si besoin en était, la

qualité des concerts et du service rendu à la population de nos communes.

- ✓ Au total nous avons 134 719 € (soit 72,2 %) de ressources propres, alors que, d'après les chiffres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, les ressources propres sont en moyenne de 40 % dans les associations employeurs.

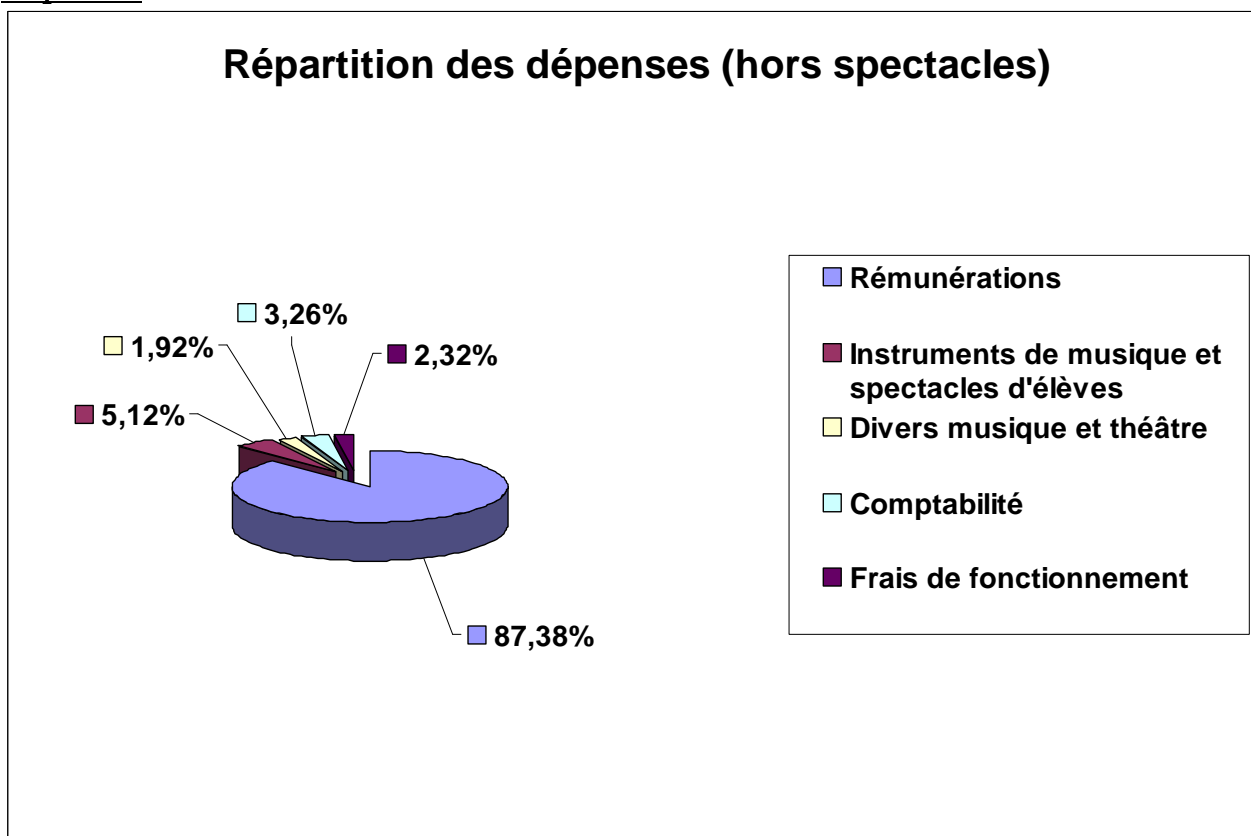
Résultat de l'exercice : - 1 946 € soit un déficit de 1,03 % des dépenses

Lors de la création de la saison de spectacles nous avons décidé qu'elle devait être autofinancée et n'utiliser ni les cotisations des adhérents, ni les subventions de fonctionnement des communes et du Conseil Général. Cette règle a toujours été respectée, c'est pourquoi nous allons maintenant examiner les chiffres de la seule partie « école de musique et théâtre ».

2. COMPTABILITE SPECIFIQUE « ECOLE DE MUSIQUE ET THEATRE » :

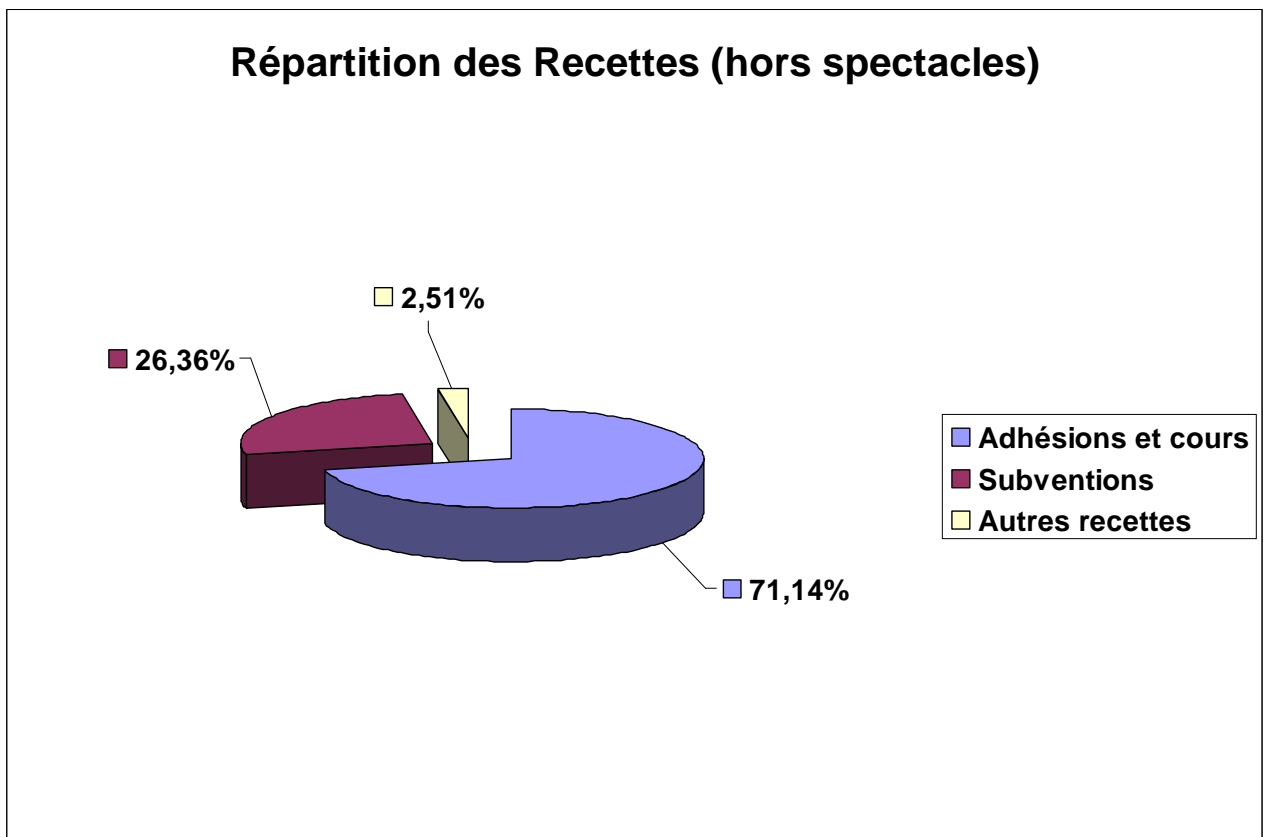
Pour être plus représentative, l'analyse comptable sera faite en pourcentage et sur la moyenne des 3 dernières années.

Dépenses :



Au total, Musique & théâtre : 94,42 % des dépenses

Recettes :



La partie enseignement et pratique de la musique et du théâtre est financée à 24,5 % par les subventions communales et à 72 % par les adhérents.

Résultat : + 0,22 % des dépenses.

3. COMPARAISON PREVISIONNEL / REALISE :

Comme tous les ans nous avons accepté des inscriptions tout au long de l'année, et, par rapport au prévisionnel établi en novembre, nous avons 12 élèves en plus à la fin de l'année. Les recettes s'en sont trouvées augmentées de 3 047 €.

Côté dépenses, le principal dépassement est le programme pluriannuel d'investissement pour les ateliers instrumentaux qui a coûté 5 483 € non prévus au prévisionnel. S'agissant d'investissement il avait été décidé dès l'origine que ce programme pluriannuel serait financé sur les réserves financières et non sur le budget de fonctionnement annuel. Ce programme sera poursuivi sur l'exercice 2011-2012 et également financé sur les réserves financières.

Au final nous arrivons à un déficit de 1 946 € au lieu d'un bénéfice prévu de 3 805 €. La différence de 5 751 € est à rapprocher des 5 483 € du programme d'investissement pour les ateliers instrumentaux. Hormis cet élément exceptionnel la différence entre réalisé et prévisionnel aurait donc été de 268 €.

Ceci valide notre analyse de nos coûts de fonctionnement et notre méthode d'élaboration des budgets prévisionnels : en fixant un prévisionnel à + 2 % nous terminons l'année entre + 0% et + 4 %. Ainsi, les mauvaises années ne nous mettent pas en déficit et les "bonnes" années nous permettent de compléter nos réserves de sécurité que nous avons fixées à un montant nous permettant de financer :

- ✓ 30 subventions « musique » (10 par an pendant 3 ans),
- ✓ et l'indemnisation de l'absence pour maladie d'un professeur pendant 3 mois.

4. QUELQUES CHIFFRES CLES :

- Coût total d'une heure - année de cours : 1 756,78 €
(Coût annuel, hors éléments exceptionnels et investissements, d'une heure de cours hebdomadaire)
- Coût en salaires et charges du professeur assurant cette même heure - année de cours : 1 406,83 € soit 80,1 % du coût total
- Coût annuel d'un élève (hors éléments exceptionnels) : 668,44 € alors que dans les conservatoires municipaux ou ENM il se situait déjà, en 2005, aux alentours de 2000 € selon les données du Ministère de la Culture. D'autres études plus récentes confirment ces chiffres : 2360 € pour un élève de 1^o cycle en région Rhône Alpes (rapport AMDRA février 2006) et 2204 € en moyenne pour un élève du conservatoire de l'agglomération de Perpignan qui regroupe 21 communes.
- Montant minimal des réserves de sécurité à conserver : 10 585 €
- Montant des réserves disponibles à la fin de l'exercice : 21 541,68 €

5. EN CONCLUSION :

La convention triennale avec les communes nous ayant donné plus de visibilité financière, nous pouvons désormais réduire le niveau de nos réserves de sécurité et consacrer l'excédent à des investissements, notamment pour améliorer le fonctionnement des ateliers de découverte instrumentale. Ceci permettra aux enfants de mieux choisir leur instrument et ainsi aux parents et aux communes d'éviter de dépenser inutilement de l'argent pour un élève qui abandonnera finalement la musique avant d'en tirer un bénéfice pour sa construction personnelle.